



**2021
2022**



PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Direction de la planification,
de la performance et de l'innovation

Ce document est réalisé par la Direction de la planification, de la performance et de l'innovation en collaboration avec la Direction générale des communications et le Service du courrier, des arts graphiques et de l'impression.

Reproduction autorisée avec mention de la source

© Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, 2021

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2021

ISBN 978-2-550-89079-9 (PDF)

Mai 2021

Pour obtenir l'information la plus à jour,
consultez notre site Web à **cnesst.gouv.qc.ca**.



TABLE DES MATIÈRES

Message de la présidente	4
Mission	5
Action 1. Accélérer le virage numérique	6
Action 2. Réduire la consommation de papier	7
Action 3 : Gérer de manière responsable nos matières résiduelles	8
Action 4 : Réaliser un projet majeur de construction écoresponsable	9
Action 5 : Intégrer la prise en compte des principes de développement durable (PCPDD).....	10
Action 6 : Poursuivre la formation du personnel à l'intégration du développement durable.....	11
Action 7 : Optimiser les interventions en matière de santé et de sécurité du travail	12
Action 8 : Appuyer la mobilité durable au sein de l'organisation.....	13
Plan d'action de développement durable 2021-2022 – Tableau synoptique	14



MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE



Source: PUB PHOTO

Au nom de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), c'est avec plaisir que je vous présente notre plan d'action transitoire 2021-2022 de développement durable. Vous y trouverez les activités que nous entendons réaliser pour atteindre nos objectifs, dans le cadre de la prolongation de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. Ce plan d'action s'inscrit par ailleurs en complémentarité avec plusieurs autres moyens mis en œuvre par l'organisation ayant comme objectif la diminution de l'empreinte écologique de la CNESST.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la CNESST constitue la porte d'entrée unique en matière de travail au Québec. Ceci a permis de profiter de la complémentarité des différents domaines d'intervention et d'en consolider l'expertise. Des gains sur le plan de l'efficacité, de l'accès aux services et des coûts d'exploitation ont été enregistrés, et ce, au bénéfice de l'ensemble des travailleurs et travailleuses et des employeurs québécois.

À la lecture de ce plan d'action, vous constaterez que la CNESST exprime une volonté claire de mener plusieurs actions qui contribueront à renforcer la gouvernance en matière de développement durable au sein de l'organisation. La Commission mise principalement sur le renforcement de ses pratiques de gestion écoresponsables et sur la poursuite de la formation de son personnel afin que les principes du développement durable soient toujours mieux intégrés dans ses actions structurantes.

J'invite les membres du personnel à participer activement à la mise en œuvre de ce plan d'action et à faire preuve d'exemplarité dans leurs gestes quotidiens, en matière de développement durable. Je remercie d'ailleurs toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à son élaboration.

Ensemble, prenons part à ce grand virage collectif orchestré pour assurer aux générations futures un avenir prospère, tant sur le plan environnemental, que sur le plan économique et social!

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction,

Manuelle Oudar



MISSION

La CNESST fait la promotion des droits et des obligations en matière de travail et en assure le respect, tant auprès des travailleuses et des travailleurs que des employeurs du Québec.



Elle intervient dans trois grands secteurs : les normes du travail, l'équité salariale, la santé et la sécurité du travail.

En matière de **normes du travail**, la CNESST surveille la mise en œuvre et l'application des normes du travail et vise, par son action, à favoriser des conditions de travail justes et équilibrées entre les employeurs et le personnel salarié en conformité avec la *Loi sur les normes du travail*.

En matière d'**équité salariale**, les interventions de la CNESST visent à assurer l'application de la *Loi sur l'équité salariale* par l'implantation et le maintien de l'équité salariale dans les entreprises du Québec. À cette fin, la Commission exerce à la fois un rôle de soutien et de surveillance pour favoriser l'atteinte de l'équité salariale et son maintien ainsi qu'un rôle décisionnel.

En matière de **santé et sécurité du travail**, la CNESST est chargée d'administrer le régime de santé et de sécurité du travail québécois, qui repose sur deux lois : la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* et la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*. Pour ce faire, la Commission intervient dans trois domaines, soit la prévention et l'inspection, l'indemnisation et la réadaptation ainsi que le financement.

La CNESST offre ses services par l'entremise d'un réseau de bureaux répartis sur tout le territoire du Québec, d'un guichet unique pour répondre aux demandes de renseignements et de son site Web.

En vertu de la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels* et de la *Loi visant à favoriser le civisme*, la CNESST offre également des services d'indemnisation, d'assistance médicale et de réadaptation aux personnes ayant subi une lésion corporelle ou un choc psychologique ou nerveux à la suite d'un acte criminel ainsi qu'à toute personne portant secours à une autre dont la vie ou l'intégrité physique a été mise en danger.

Action 1.

Accélérer le virage numérique

En conformité avec les orientations gouvernementales, dans son Plan stratégique 2020-2023, la CNESST s'est engagée dans un virage numérique pour faire évoluer sa prestation de services. Son plan directeur en ressources informationnelles 2019-2023 énonce des objectifs visant, entre autres, la transformation de la prestation de services, l'utilisation des technologies émergentes et l'optimisation des façons de faire.

Au sein de l'organisation, des portails clients sécurisés sont déjà accessibles dans *Mon Espace CNESST* pour les employeurs ainsi que pour les travailleuses et travailleurs. Grâce à ces comptoirs virtuels de service, les clientèles peuvent effectuer leurs démarches en libre-service et échanger par une messagerie sécurisée. L'organisation s'est engagée à suivre cette voie et à améliorer son offre de service numérique en fonction des besoins des clientèles.



INDICATEURS	CIBLES
1.a Taux d'utilisation des principaux services numériques	65 % au 31 décembre 2021 70 % au 31 décembre 2022 Mesure initiale en 2019 : 56 %
1.b Pourcentage des principaux services destinés aux clientèles améliorés par l'automatisation	15 % au 31 décembre 2021 25 % au 31 décembre 2022 Mesure initiale en 2019 : 0 %

CONTRIBUTION À L'ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

1. Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

Action 2.

Réduire la consommation de papier

Au cours des dernières années, l'organisation a fait de grands efforts pour réduire sa consommation de papier. Pour renforcer son orientation vers la numérisation et préparer le déménagement vers son nouveau siège social, elle a numérisé des milliers de documents physiques. Tout ceci contribue à rendre l'environnement de travail moins encombré. Après le déménagement, la numérisation s'étendra à l'ensemble des directions de la CNESST.

Par ailleurs, le chantier Virage sans papier met de l'avant diverses initiatives visant la réduction de la consommation de papier, notamment l'élimination des télécopies et la mise en place de solutions numériques pour échanger avec les clientèles externes lorsque mon espace CNESST ne le permet pas. De plus, afin de supporter et sensibiliser le personnel dans le développement de bonnes pratiques en matière de consommation de papier, un *Guide de sensibilisation de réduction du papier* sera produit.



INDICATEUR	CIBLES
2.a Pourcentage de réduction des classeurs de documents des unités administratives de la CNESST	50 % au 31 décembre 2021 70 % au 31 décembre 2022 Mesure initiale en 2018 : 37,5 %
2.b Mise en œuvre d'un Guide de sensibilisation de réduction du papier à l'intention du personnel	Disponibilité du Guide de sensibilisation de réduction du papier au 31 décembre 2022

CONTRIBUTION À L'ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

1. Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

1.4 Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique

Action 3.

Gérer de manière responsable nos matières résiduelles

Une organisation tire de nombreux avantages de la bonne gestion des matières résiduelles. C'est pour cette raison qu'elle renforce les pratiques écoresponsables. En effet, c'est en réalisant des efforts sur le plan de l'engagement organisationnel et du comportement des employés qu'on parvient à réduire son empreinte environnementale.

En promouvant une approche d'économie circulaire dans sa manière de gérer les ressources, la CNESST contribue à la réduction du gaspillage de ressources et d'énergie, du coût social des déchets et de ses émissions de gaz à effet de serre. Dans ce cadre, l'organisation met en réserve certaines fournitures de bureau usagées pour allonger leur durée de vie et éviter le gaspillage.

C'est pour renforcer les effets bénéfiques sur l'environnement que l'organisation s'est engagée à produire un Guide de gestion des matières résiduelles. Ce dernier servira à familiariser les employés avec des pratiques écoresponsables, comme le tri des matières, le compostage, l'identification adéquate des bacs à déchets et à les sensibiliser aux comportements qui contribuent à rendre leur environnement plus propre et plus sain.



INDICATEURS	CIBLES
3.a Publier un Guide organisationnel de gestion des matières résiduelles qui établit les lignes directrices, les bonnes pratiques et le portrait des infrastructures de gestion multimatières	Guide publié à l'interne avant le 31 décembre 2021
3.a Inscrire tous les employés à la formation sur la gestion des matières résiduelles	70 % des employés auront terminé la formation avant le 31 décembre 2022

CONTRIBUTION À L'ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

1. Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

Action 4.

Réaliser un projet majeur de construction écoresponsable

La CNESST a adopté des pratiques environnementales et de développement durable dans la conception et la réalisation de travaux de construction. Dans cette perspective, le Programme de certification LEED v4 permettra à la CNESST de mesurer la performance de son futur siège social en fonction des meilleures pratiques de conception, de construction et d'opération au regard de la responsabilité sociale et environnementale. Le nouvel édifice a été construit selon les plus récentes tendances en aménagement et les meilleures pratiques de construction. Ainsi :

- il offrira aux occupants plus de lumière naturelle et une meilleure qualité de l'air;
- il permettra d'augmenter l'efficacité organisationnelle en regroupant les équipes sur un même site, ce qui favorisera les liens de proximité;
- il présentera un meilleur bilan énergétique grâce à l'utilisation de matériaux performants.



INDICATEUR	CIBLE
4.a Obtenir la certification LEED v4 du siège social	Siège social certifié LEED v4 au 31 décembre 2022
CONTRIBUTION À L'ORIENTATION GOUVERNEMENTALE	
1. Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique	
OBJECTIF GOUVERNEMENTAL	
1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	

Action 5.

Intégrer la prise en compte des principes de développement durable (PCPDD)

La démarche de développement durable englobe les dimensions sociale, économique et environnementale. Les 16 principes de développement durable qui en découlent enrichissent le processus décisionnel d'une organisation dans la réalisation des actions inscrites à son Plan d'action de développement durable.

Ainsi, la CNESST s'assurera de prendre en compte les principes du développement durable dans les projets structurants soumis à son comité directeur. Pour ce faire, elle continuera d'outiller son personnel et ses gestionnaires à la bonne compréhension et à l'application de ces principes.

La formation à la prise en compte des principes du développement durable contribue au maintien de l'expertise et du renforcement des compétences dans l'organisation. La CNESST est soucieuse d'améliorer son niveau de maturité organisationnelle en matière de développement durable. Elle continuera donc de mettre en œuvre divers moyens de formation et de communication pour les gestionnaires et les professionnels concernés.



INDICATEUR	CIBLE
5.a Nombre de projets structurants soumis au Comité de direction ayant fait l'objet d'une PCPDD	4 projets d'ici le 31 décembre 2022, 100 %
CONTRIBUTION À L'ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1. Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique	
OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.2 Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics	

Action 6.

Poursuivre la formation du personnel à l'intégration du développement durable

Pour réaliser les objectifs de développement durable, les organisations ont la responsabilité de promouvoir des comportements écoresponsables par la formation et la sensibilisation du personnel. Afin de s'acquitter de cette responsabilité, elles doivent organiser des activités qui renforcent les capacités des employés. L'éducation sur le développement durable favorise le développement des connaissances et des compétences, la compréhension des valeurs et des actions nécessaires pour créer une organisation durable. Elle garantit la protection et la conservation de l'environnement, promeut l'équité sociale et encourage la durabilité économique.

Dans cette optique, la CNESST multipliera et diversifiera ses activités en vue de favoriser le développement des connaissances et des compétences de son personnel en matière de développement durable, en plus de se doter de répondants dans les sites régionaux. De plus, elle offrira annuellement un plus grand nombre de formations à son personnel sur des sujets qui visent l'adoption de pratiques favorables au développement durable. En outre, elle mettra en ligne une capsule de formation portant sur son Plan d'action de développement durable.



INDICATEUR	CIBLES
6.a Proportion de nouveaux employés formés en développement durable	Augmentation annuelle, au 31 décembre 2021 Augmentation annuelle, au 31 décembre 2022
CONTRIBUTION À L'ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1. Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique	
OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.4 Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique	

Action 7.

Optimiser les interventions en matière de santé et de sécurité du travail

Cette action rejoint le résultat recherché par l'objectif 5.2 de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, à savoir la mise en œuvre de mesures et d'actions destinées à faire en sorte que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires.

En matière de santé et de sécurité du travail, dans son Plan stratégique 2020-2023, la CNESST affirme son leadership en matière de prévention durable et de prise en charge dans les milieux de travail. Elle aligne ses interventions, en collaboration avec ses partenaires, tant en normes du travail et en équité salariale qu'en santé et sécurité du travail, pour maximiser les impacts de ses actions dans les milieux de travail.

L'organisation s'est dotée d'une planification pluriannuelle en prévention-inspection qui définit ses priorités en la matière. Dans ce cadre, elle développe une vision des activités à déployer pour soutenir ses interventions et guider ses partenaires. Ainsi, elle établit ses priorités en matière de risques ainsi que les clientèles spécifiques pour lesquelles des actions doivent être mises en place.



INDICATEUR	CIBLES
7.a Proportion de nos interventions réalisées en prévention dans les milieux de travail ciblés	80 % au 31 décembre 2021 80 % au 31 décembre 2022
CONTRIBUTION À L'ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 5. <i>Améliorer par la prévention la santé de la population</i>	
OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 5.2 <i>Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires</i>	

Action 8.

Appuyer la mobilité durable au sein de l'organisation

Plusieurs initiatives de la CNESST permettront à son personnel de prendre le virage de la mobilité durable. Ces initiatives sont en ligne avec la Politique gouvernementale de mobilité durable 2030. Elles servent à la continuité de la mise en œuvre du Plan d'action de développement durable de l'organisation.

Pour renforcer la mobilité durable, la CNESST s'est engagée, entre autres, à sélectionner les véhicules les moins énergivores de leur catégorie, lors du renouvellement. Elle met l'accent sur la réduction et sur l'optimisation des déplacements d'affaires de son personnel, en bonifiant les directives comme favoriser le covoiturage dans les déplacements, privilégier le transport en commun et les véhicules de l'organisation. De plus, elle favorise l'achat ou la location de véhicules hybrides ou électriques ainsi que la modernisation des infrastructures qui en permettent l'usage. En outre, des initiatives, comme le retour garanti à domicile, favoriseront l'utilisation, par le personnel, de moyens de transport alternatifs au véhicule solo.



INDICATEUR	CIBLE
8.a Produire un Guide organisationnel de mobilité durable	Guide publié à l'interne d'ici le 31 décembre 2022
CONTRIBUTION À L'ORIENTATION GOUVERNEMENTALE	
7. Soutenir la mobilité durable	
OBJECTIF GOUVERNEMENTAL	
7.1 Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et par la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables	



PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2021-2022 – TABLEAU SYNOPTIQUE

OBJECTIF DE LA SGDD	ACTION DE LA CNESST	INDICATEURS	CIBLES 2021	CIBLES 2022
ORIENTATION DE LA SGDD 1 : Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique				
1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	1. Accélérer le virage numérique	1.a Taux d'utilisation des principaux services numériques	65 % au 31 décembre	70 % au 31 décembre
		1.b Pourcentage des principaux services destinés aux clientèles améliorés par l'automatisation	15 % au 31 décembre	25 % au 31 décembre
	2. Réduire la consommation de papier	2.a Pourcentage de réduction des classeurs de documents des unités administratives de la CNESST	50 % au 31 décembre	70 % au 31 décembre
		2.b Mise en œuvre d'un Guide de sensibilisation de réduction du papier à l'intention du personnel		Disponibilité du Guide de sensibilisation de réduction du papier au 31 décembre
	3. Gérer de manière responsable nos matières résiduelles	3.a Publier un Guide organisationnel de gestion des matières résiduelles qui établit les lignes directrices, les bonnes pratiques et le portrait des infrastructures de gestion multi-matières	Guide publié à l'interne avant le 31 décembre	
		3.b Inscrire tous les employés à la formation sur la gestion des matières résiduelles		70 % des employés auront terminé la formation avant le 31 décembre
1.2 Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics	4. Réaliser un projet majeur de construction écoresponsable	4.a Obtenir la certification LEED v4 du siège social		Siège social certifié LEED v4 au 31 décembre
	5. Intégrer la prise en compte des principes de développement durable (PCPDD)	5.a Nombre de projets structurants soumis au Comité de direction ayant fait l'objet d'une PCPDD		4 projets d'ici le 31 décembre
1.4 Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique	6. Poursuivre la formation du personnel à l'intégration du développement durable	6.a Proportion de nouveaux employés formés en développement durable	Augmentation annuelle au 31 décembre	Augmentation annuelle au 31 décembre
ORIENTATION DE LA SGDD 5 : Améliorer par la prévention la santé de la population				
5.2 Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires	7. Optimiser les interventions en matière de santé et de sécurité du travail	7.a Proportion de nos interventions réalisées en prévention dans les milieux de travail ciblés	80 % au 31 décembre	80 % au 31 décembre
ORIENTATION DE LA SGDD 7 : Soutenir la mobilité durable				
7.1 Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et par la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables	8. Appuyer la mobilité durable au sein de l'organisation	8.a Produire un Guide organisationnel de mobilité durable		Guide de mobilité durable publié à l'interne au 31 décembre



Pour nous joindre
cnesst.gouv.qc.ca
1 844 838-0808